

# Indice de prix des dépenses communales

## À la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015, l'augmentation sur un an de l'indice de prix des dépenses communales est supérieure de 0,5 point à l'inflation hors tabac.

L'indice de prix des dépenses communales évolue, sur un an, de + 0,7 % à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015. Cette évolution est relativement faible. Cependant, dans le même temps, l'indice des prix à la consommation hors tabac n'augmente que de 0,1 %. L'écart entre les deux indices persiste ainsi, et s'élève à 0,53 point, tandis que l'écart moyen annuel sur la période d'observation de l'indice, 1999-2014, est de 0,8 point. Hors charges financières, l'écart est même plus marqué : à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015, l'augmentation de l'indice sur un an s'établit à 1,1 %.

Au regard de l'évolution annuelle moyenne enregistrée sur les quinze dernières années, l'évolution de l'indice en 2015 est trois fois moins rapide. Mais cela représente-t-il une bonne nouvelle ?

Il ne s'agit plus, comme c'était le cas au moment de la création de cet indice, de vérifier si l'utilisation de l'inflation pour indexer la croissance des dotations permet de préserver le pouvoir d'achat des communes. Il s'agit plutôt de constater avec quelle dose supplémentaire de contraintes les communes vont devoir composer.

Et, en matière de contraintes, le contexte est clairement très différent de celui qui prévalait lors de la première édition.

Les recettes communales devraient être relativement atones en 2015 : en raison notamment d'une utilisation du levier fiscal de plus en plus délicate compte tenu du contexte socioéconomique qui pèse sur la capacité contributive de nos citoyens et de nos entreprises, mais surtout du fait de la ponction sensible opérée sur les dotations des communes au titre du redressement des comptes publics (1,45 milliard d'euros en moins en 2015, après 588 millions en 2014). À cette contrainte sur les recettes, s'ajoute la contrainte sur les dépenses de fonctionnement, sur lesquelles les communes n'ont, en dépit des mesures mises en place, qu'une emprise partielle. Ainsi, le rythme des dépenses, bien qu'en décélération, demeure supérieur à celui des recettes, générant un repli de leurs marges d'autofinancement (leur épargne brute devrait diminuer pour la quatrième année consécutive).

Gardons en tête un message simple : c'est un fait, même indépendamment de tout nouveau transfert ou d'action propre aux communes, les charges supportées par ces dernières progressent plus rapidement que l'inflation. Il n'est pas sûr que le nouvel objectif d'évolution de la dépense publique locale (inscrit en projet de loi de finances pour 2016, + 1,2 % pour les dépenses totales des communes) en tienne compte...

**Serge Bayard**  
Président de  
La Banque Postale Collectivités Locales

**Philippe Laurent**  
Maire de Sceaux,  
Secrétaire général  
de l'Association des Maires de France



COLLECTIVITÉS LOCALES



## ■ L'indice de prix des dépenses communales évolue sur un rythme supérieur de 0,53 point à celui de l'inflation

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique confirme l'intuition selon laquelle les acteurs publics subissent, sur longue période, une « inflation » plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

	1999 - 2014	2 <sup>e</sup> trimestre 2015	
	Évolution annuelle moyenne	Valeur de l'indice (Base 100 au 1 <sup>er</sup> trimestre 1999)	Évolution sur les 4 derniers trimestres
Indice de prix des dépenses communales	+ 2,2 %	143,4	+ 0,66 %
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	+ 2,3 %	148,8	+ 1,06 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	+ 1,4 %	126,6	+ 0,13 %

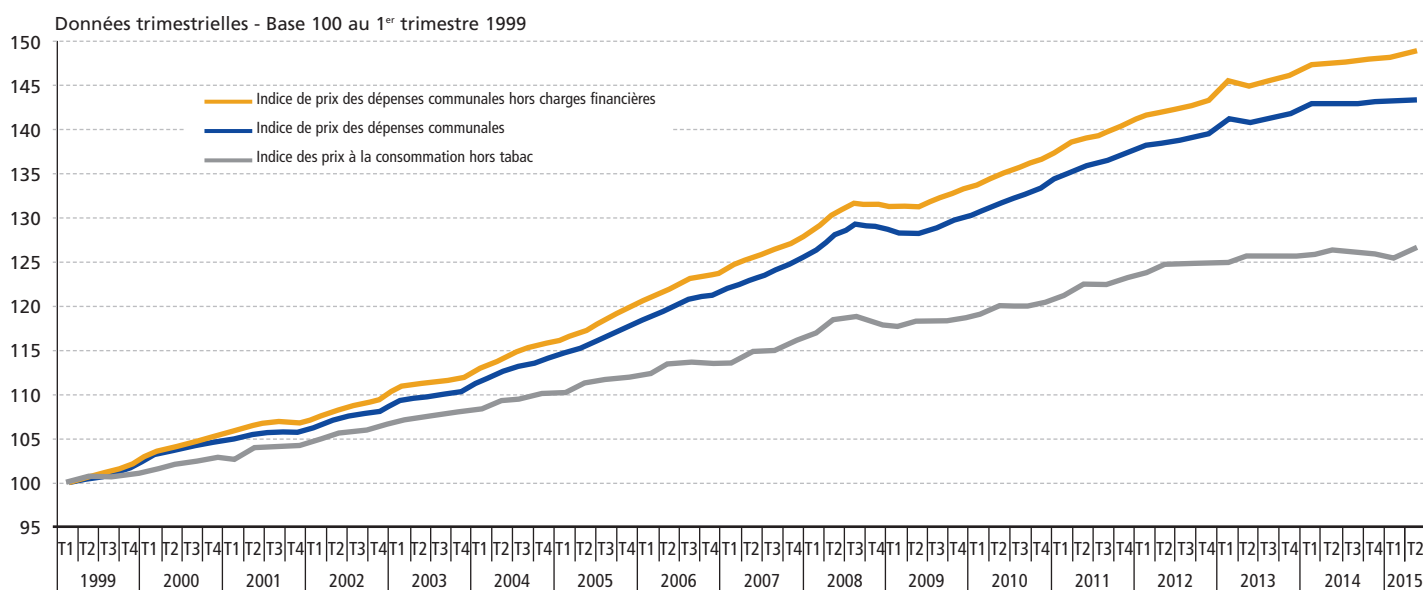
L'écart entre « l'inflation » supportée par les communes et celle des ménages demeure élevé sur la période 1999-2014.

- L'indice de prix des dépenses communales a progressé en moyenne de 2,2 % par an entre 1999 et 2014 contre + 1,4 % pour l'indice des prix à la consommation hors tabac.
- L'écart observé entre l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac s'élève à 0,7 point en moyenne chaque année sur la période 1999-2014.
- L'indice de prix des dépenses communales hors charges financières a augmenté plus rapidement que l'indice global, + 2,3 % l'an. Cette accentuation de l'écart s'explique par la baisse importante des taux intervenue sur longue période.

À la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015, l'indice de prix des dépenses communales progresse, sur un an, plus rapidement que l'inflation hors tabac.

- À la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015, l'indice de prix des dépenses communales s'établit à 143,2 (base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 1999), en hausse de 0,7 % sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents).
- L'indice des prix à la consommation hors tabac enregistre dans le même temps une progression de 0,1 %.
- Hors charges financières, l'indice s'élève à 148,8, en hausse de 1,1 % sur les quatre derniers trimestres, soit une progression plus vive que l'indice global. La poursuite de la baisse du prix de la dette contribue à son ralentissement.

### INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES



## Faits marquants

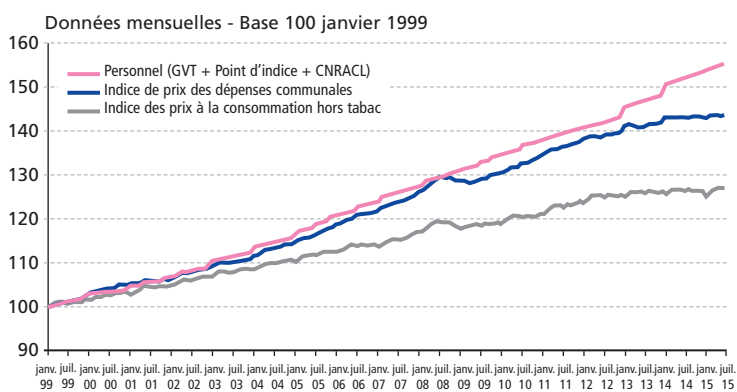
L'évolution de l'indice de prix des dépenses communales est sensible tout à la fois :

- à la variation, même modérée, des indices qui pèsent le plus dans sa composition,
- aux très fortes fluctuations de certains indices, même si leur poids est plus modeste.

### Indices dont le poids est important dans la composition de l'indice global

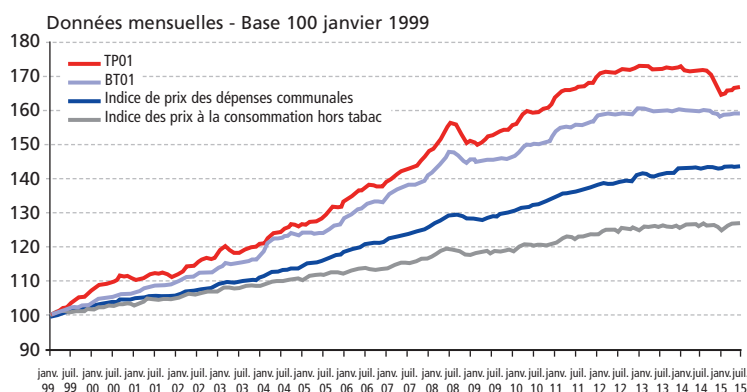
- **Le prix des dépenses de personnel** enregistre une hausse plus limitée que celle observée l'année précédente, puisque son évolution dépend une nouvelle fois uniquement de l'effet avancée des carrières (le « GVT positif ») et de l'augmentation du taux de la contribution employeur due à la CNRACL. Or, la revalorisation de ce dernier a été moins forte : elle s'est élevée à 0,1 point en janvier 2015, contre + 1,55 point en janvier 2014. Le point d'indice de la fonction publique, quant à lui, n'a pas été revalorisé depuis mi-2010. Au global, sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents), la progression de la composante prix des dépenses de personnel est de 2,8 %.

#### ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL



- **Les coûts de la construction**, calculés à partir des index BT01 (pour les bâtiments) et TP01 (pour les travaux publics), sont sensibles à l'évolution du cours des matières premières. Alors qu'ils avaient enregistré une évolution assez élevée entre 2009 et 2012, ils ont connu une phase de stabilisation puis une baisse sur la fin de l'année 2014 et le début de l'année 2015. Sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents) leur évolution s'inscrit en baisse (- 0,4 % pour le BT01 et surtout - 2,3 % pour le TP 01), mais sur le dernier trimestre, elle s'oriente de nouveau légèrement à la hausse : + 0,2 % et + 0,8 %.

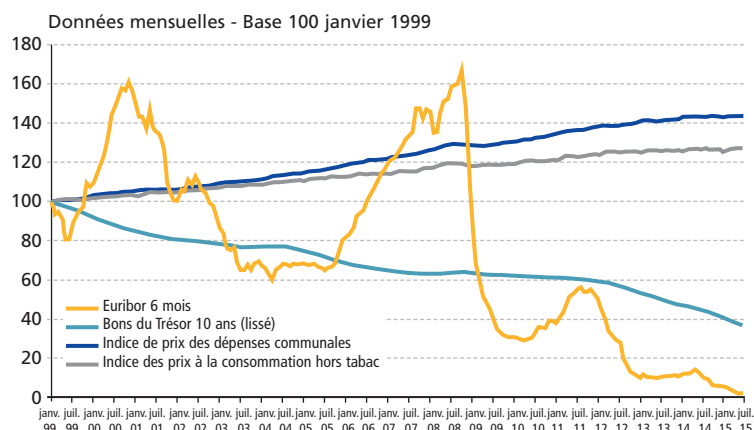
#### ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION (BT01 ET TP01)



### Indices dont le poids est faible dans la composition de l'indice global, mais qui sont fortement volatils

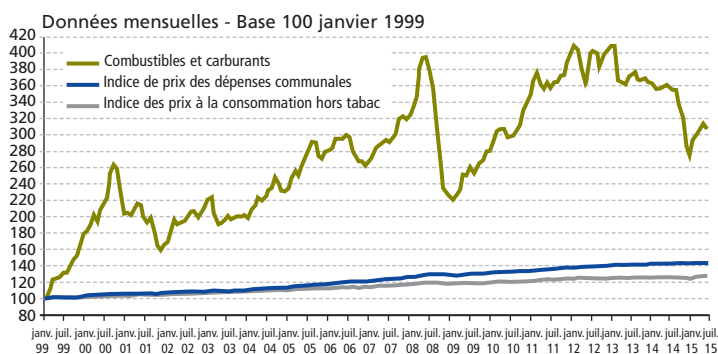
- Depuis plus de trois ans, **la composante « taux court »** de l'indice de prix des frais financiers s'inscrit en baisse chaque année comparée à l'année précédente, même si cette baisse s'est ralentie sur l'ensemble de l'année 2014 comparée à 2013. Depuis mai 2014, cette composante connaît une nouvelle période de très forte baisse entraînant sa diminution de - 54 % sur les quatre derniers trimestres observés, comparés aux quatre précédents. **La composante « taux long »** prolonge et amplifie sa tendance baissière sur longue période et enregistre une diminution de 13 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents. Ces évolutions viennent ralentir la progression de l'indice de prix des dépenses communales. Par ailleurs, elles ne tiennent pas compte des fluctuations des marges qui ont eu tendance à diminuer sur la période.

#### FORTES FLUCTUATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT



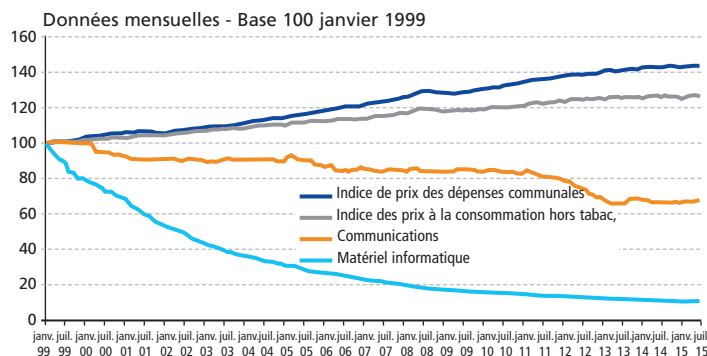
● Après la forte hausse de la composante énergie de l'indice entre 2009 et 2012, le **prix des combustibles et carburants** avait connu une période de relative stabilité. Depuis mi 2014 et jusque début 2015, il s'est de nouveau orienté fortement à la baisse avant de connaître une nouvelle période d'augmentation. Il recule ainsi de 13,4 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents, mais enregistre une hausse de 8,1 % sur le deuxième trimestre 2015.

#### L'INDICE COMBUSTIBLES ET CARBURANTS EST TRÈS VOLATIL



● Les indices de prix faisant référence aux postes de dépenses « **communications** » et « **matériel informatique** » sont les seules composantes de l'indice à avoir enregistré des baisses significatives et quasi continues depuis 1999. Leur recul est respectivement de 1,4 % et de 6,7 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre trimestres précédents.

#### DEUX COMPOSANTES DE L'INDICE GLOBAL SONT EN BAISSE CONSTANTE DEPUIS 1999



## Rappel méthodologique

Pour évaluer la hausse des prix supportée par les consommateurs, l'INSEE a composé un « panier de la ménagère » dont il mesure régulièrement le prix. La composition de ce « panier » est une image des produits et services consommés par les ménages. Sur le même principe, un indice composite reflétant le coût de la vie communale a été élaboré. La méthode retenue a consisté à sélectionner, parmi les nombreux indices de prix publiés par l'INSEE, les indices de prix les plus appropriés (prix des carburants, de l'eau, gaz et électricité, du mobilier de bureau et matériel informatique, des produits d'entretien et de réparation des bâtiments, des biens alimentaires,...) pouvant être rapprochés de chaque poste de dépenses des communes.

L'indice global est obtenu en pondérant chaque indice avec le poids, dans les dépenses totales, des dépenses qui leur sont associées. Un certain nombre de postes a été écarté de la structure des dépenses (moins de 20 %) en raison de leur trop faible niveau ou de leur caractère difficilement actualisable avec un indice de prix du type « coût de la vie » (par exemple les remboursements d'emprunts). L'indice global évolue mensuellement au même rythme que les différents indices le composant.

Principaux indices utilisés :

Dépenses communales	Poids dans les dépenses totales retenues pour l'indice*	Indices retenus
Frais de personnel	40 %	Combinaison du GVT positif, de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et de la hausse du taux de cotisation employeur CNRACL le cas échéant. Les effets des départs à la retraite qui peuvent se traduire par un effet négatif sur l'indicateur ne sont pas pris en compte.
Dépenses d'investissement	26 %	Combinaison des index BT 01 et TP 01 et des indices de prix « Machines et équipements », « Véhicules automobiles », « Meubles », « Meubles de bureau et de magasin », « Matériels de traitement de l'information y.c. micro-ordinateurs »
Subventions et participations	12 %	Moyenne pondérée des indices des autres postes de fonctionnement
Achats de matières et fournitures	8 %	Combinaison des indices « Eau naturelle, traitement et distribution d'eau », « Électricité, gaz, vapeur, air conditionné », « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Énergie », « Produits pour l'entretien et réparation courante du logement »
Entretien et réparation	4 %	Combinaison des indices « Services d'ingénierie, études techniques », « Entretien et réparation de véhicules personnels », « Transports, communications et hôtellerie », « Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation », « Énergie, biens intermédiaires et biens d'investissements »
Frais financiers	3 %	Combinaison de l'Euribor 6 mois pour la composante court terme et du niveau des bons du Trésor français à 10 ans (lissés par une moyenne mobile) pour la composante long terme *

\* Source : traitement La Banque Postale d'après les comptes de gestion 2011, DGFIP

L'indice est calculé suivant une méthode initialement élaborée par Dexia Crédit Local. Cependant, compte tenu des évolutions et actualisations entreprises, les données ne sont pas comparables avec celles publiées précédemment.